

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
Séance du mardi 1er octobre 2024

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, s'est réuni le 1er octobre 2024 à 20h dans la salle Henri Lambert, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT et Monsieur François DAUDRUY,
Adjoint au maire

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Elvira HACHE, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER ; Messieurs
Dominique BARBARAY, Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE,
Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Sophie RIOULT (pouvoir à
Madame Malandain), Marie-Pierre PRIEUR (pouvoir à Madame Lebas-Pignol), Monsieur Serge
LECROSNIER (pouvoir à Monsieur Balier).

Assistait également à la réunion Mme Angélique VERROUST, Secrétaire de Mairie.

Après l'appel nominal, Monsieur Victor BALIER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 25 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance en signalant que Madame Christelle JARRY a transmis sa
démission du conseil municipal par lettre du 21 août suite à un déménagement prochain.

Il remercie Madame JARRY pour sa participation active lors des conseils et commissions.

Monsieur Jean-Pierre GERON puis Madame Céline GAVALLET, les suivants sur la liste de Monsieur
Claude MAGUET, n'ont pas souhaité siéger, Monsieur le Maire souhaite donc la bienvenue à
Monsieur Dominique BARBARAY.

La mise à jour du tableau municipal a été transmise à Monsieur le Préfet.

Question N°1 :

Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables de la commune

Le 25 juin dernier le conseil municipal avait délibéré pour définir les zones d'accélération sur la
commune. Les services préfectoraux ont demandé que soient précisées le type d'énergie envisagé
pour chaque zone pressentie.

Le conseil municipal a validé à nouveau la délibération prise ce 25 juin en précisant que les zones
retenues serviraient à la pose de panneaux photovoltaïques.

Adoptée à l'unanimité.

Question N°2 :

Demande de subvention pour aménagement du logement de fonction en espace de garderie et démolition de l'actuelle garderie

Le projet de nouveau groupe scolaire prend du retard du fait d'études successives et de fouilles
archéologiques demandées pour mener à terme le projet d'aménagement du centre-bourg.

Actuellement, la garderie du matin et du soir s'effectue dans des préfabriqués qui ne sont plus adaptés à l'accueil de nos élèves.

Parallèlement, face à ce retard, l'ancien logement de fonction des instituteurs situé dans l'enceinte de l'école pourrait être utilisé mais à ce jour, il ne présente pas les normes nécessaires pour l'accueil, notamment en matière d'électricité et d'isolation.

S'agissant d'une bâtisse en briques et silex, il est prévu de lui trouver une nouvelle vocation lorsque le groupe scolaire sera construit, c'est donc anticiper l'avenir et maintenir cet équipement dans de bonnes conditions que d'y réaliser des travaux structurants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la réalisation de ces travaux d'aménagement dont le coût est estimé à 50 000€ TTC
- Accepter la démolition des préfabriqués dont le coût est estimé à 32 000€ TTC
- Accepter l'inscription au budget 2024
- Autoriser Monsieur le maire à solliciter toutes les subventions

Adoptée à l'unanimité.

Question N°3 :

Redevance pour occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de transport d'électricité

L'article R.2333-105-1 du code général des collectivités territoriales invite les communes à fixer le prix du mètre linéaire « des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année » dans la limite d'un plafond fixé à 0,35 euros le mètre linéaire,

Considérant que RTE a mis en service 1961,50 mètres de ligne sur le domaine public communal au cours de l'année 2023, le conseil municipal décide de fixer la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de transport d'électricité à 0,35 euros le mètre linéaire.

Adoptée à l'unanimité.

Question N°4 :

Vote des tarifs des concessions dans le cimetière pour l'année 2025

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2023 et 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Question N°5 :

Mise à jour de la délibération relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 22 septembre 2004, le conseil municipal avait délibéré pour instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

Les grades ayant changé d'appellation, le conseil municipal a validé la mise à jour des grades pouvant bénéficier des I.H.T.S au sein de la collectivité :

Adoptée à l'unanimité.

Question N°6 : **Rapports d'activités 2023**

Ont été portés à connaissance :

- Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (CAFCL)
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (CAFCL)
- Agence de l'Eau Seine Normandie : note d'information sur les redevances
- SDE76

Question N°7 : **Infrastructures de recharges pour véhicules électriques**

Cette question n°7 a été ajoutée à l'ordre du jour avec l'accord des membres du conseil municipal. Elle concernait un projet d'installation de borne de recharge pour véhicule électrique à la salle Henri Lambert pour une puissance de 3.5kwh proposé par le SDE76. Les membres du conseil estiment que la puissance est trop minime pour pouvoir répondre aux besoins éventuels des personnes qui viendraient occasionnellement sur le secteur puisqu'à ce jour une recharge à domicile est moins onéreuse.

Aussi, il est demandé au SDE de fournir une nouvelle proposition avec une puissance plus élevée.

Questions et informations diverses :

Monsieur le maire :

- ✚ Remercie toutes les associations qui, dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux, ont proposé des animations à destination de tous. L'année olympique se terminera à Saint-Léonard avec la venue du Variétés club de France le 16 novembre prochain à l'initiative du JSSL.

Madame Moignot en profite pour signaler qu'un moment de convivialité est à l'étude pour remercier l'ensemble des bénévoles qui se sont investies lors de ces animations.

Monsieur Maguet :

- ✚ « Retrait du banc rue du 8 Mai 1945, réception d'un courrier, quand est-il ? »

Monsieur le Maire répond qu'effectivement une réponse a été apportée à ce courrier d'un habitant de Fécamp. Le banc évoqué a été déplacé près de la salle Henri Lambert pour répondre à des demandes de nos concitoyens puisqu'un autre banc est déjà situé sur la rue du 08 mai, à moins de 200 mètres de celui qui a été déplacé.

- ✚ « Qu'en est-il des caméras de surveillance ? »

Monsieur le Maire répond qu'il reste une entreprise à recevoir le 10 octobre avant de faire une analyse des devis.

- ✚ « Salle de judo Marie Madeleine BABIN, il serait souhaitable de déplacer les 2 tables de ping-pong dangereuses pour les entrainements et une poutre dans le passage. »

Madame Moignot répond qu'une discussion a déjà eu lieu avec le club de judo afin de permettre au CSL de mieux ranger son matériel. Xavier Lecointre, président du CSL confirme que tout est rentré dans l'ordre.

Les élus constatent effectivement un manque de place pour le rangement de matériel.

Monsieur Maguet signale que le club de judo a enregistré de nouveaux adhérents en nombre venus du club de Fécamp.

- ✚ « Club-house : qu'en est-il des rassemblements le vendredi soir jusqu'à plus de minuit ? »

Monsieur le Maire répond qu'il s'était déjà rendu sur place et n'avait rien constaté. Que suite à son appel à une autre reprise, Monsieur Balier s'était également rendu sur place et n'avait pas constaté de bruit particulier, qu'il avait néanmoins discuté avec la Présidente pour veiller s'en assurer à chaque fois.

- ✚ « Taxes foncières augmentation de 19.5 % entre 2022 et 2024. Qui a pris la décision de cette augmentation ? »

Monsieur le Maire répond que cette question avait déjà été posée lors d'un précédent conseil municipal et qu'il invite à lire la notice jointe à la feuille d'imposition qui précise que « chaque année les valeurs locatives sont prise en compte dans le calcul de la taxe foncière et font l'objet d'une revalorisation automatique liée à l'inflation. Par ailleurs les assemblées délibérantes peuvent moduler des taux d'imposition. La taxe foncière résulte donc des taux d'imposition déterminés par les collectivités locales, appliqués à des bases d'imposition calculées à partir des valeurs locatives ».

Depuis le début du mandat, les taux votés par le conseil municipal n'ont pas bougé ; l'augmentation est donc du seul fait de l'administration fiscale.

- ✚ Quand sera traité l'éclairage public défaillant ?

Monsieur le Maire répond que l'an passé un inventaire complet avait été effectué et toutes les réparations nécessaires effectuées. Un nouvel inventaire des points d'éclairage est actuellement en cours.

Monsieur Daudruy :

- ✚ Evoque la possibilité de récupérer une proue de bateau (la Thalassa) pour aménager le rond-point situé à l'angle de la rue du 08 mai et de la RD 940.

Monsieur Defontaine, comme d'autres élus pensent qu'il serait préférable, au vu de la taille de la proue, de l'installer sur le rond-point menant à la zone commerciale.

Monsieur Lamotte pense qu'une ancre marine pourrait être installée sur la zone pressentie pour la proue.

Monsieur Daudruy va affiner les coûts d'acquisition, de levage et de remorquage. Il va également contacter la Direction des Routes qui doit donner son aval.

Monsieur le Maire :

- ✚ Evoque l'état du projet d'aménagement du centre-bourg et la rencontre récente avec la D.R.A.C. Un rappel historique est fait depuis le diagnostic archéologique effectué en septembre 2023. Il est signalé que le rapport a été transmis avec plusieurs mois de retard sur le calendrier envisagé. Beaucoup d'éléments intéressants ont été découverts et une phase de fouilles supplémentaire est demandée. 3 zones sont déterminées et représentent 2ha64. Il faut compter 50 jours d'intervention et malheureusement il faut s'attendre à un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros pour payer l'opérateur archéologique qui aura été retenu après consultation. Des subventions sont possibles.

Face à cette nouvelle perte de temps qui s'impose à la collectivité, au coûts engendrés, à la problématique des semis pour les agriculteurs qui cultivent ces terres, Monsieur le Maire va demander audience auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

Face à cette information qui retarde une nouvelle fois la réalisation de cet aménagement et aux répercussions notamment financières, Monsieur le Maire souhaite qu'un temps de réflexion soit donné à chacun afin de prendre une décision collective, d'autant plus que plusieurs élus dont notre adjoint aux finances, sont absents de la séance.

Madame Dégremont :

- ✚ Demande si la collectivité a eu des informations suite à la battue organisée pour tenter de retrouver la personne âgée disparue.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur Lecointre :

- ✚ Demande si l'investisseur qui souhaitait créer une salle de raquettes a donné de ses nouvelles récemment.

Monsieur le Maire répond qu'il attend son business plan.

La séance est levée à 22h30.